

**CHAMPIONNATS 57/67 (J/E/S)**  
Salle d'athlétisme « L'Anneau » à METZ  
(rue du Wurtemberg - Haut de Blémont - 57070 Metz)

**Dimanche 15 janvier 2023**

**PROGRAMME H et F : 60 m - 60 m Haies - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m marche F - 5000 m marche H - Hauteur - Longueur - Triple-Saut - Perche - Poids**

**9 H 00 : Formation du Jury - Confirmation des engagements  
( 45min avant le début de l'épreuve) .**

HORAIRES	COURSES	HAUTEUR	LONGUEUR (COTE DEPART)	TRIPLE SAUT (COTE ARRIVEE)	PERCHE	POIDS
9 H 45	3000 m MARCHE CJESMa F					
10 H 00			JESMa F	CJESMa F	CJESMa F	CA H
10 H 15	5000 m MARCHE CJESMa H					
11 H 00	60 m Haies CJESMa F - Séries	CJESMa F				
11 H 20	60 m Haies CJESMa H - Séries					JESMa H
11 H 50	60 m CJESMa F - Séries		CAH			
12 H 00				CJESMa H		
12 H 30	60 m CJESMa H - Séries					
14 H 00	60 m Haies CJESMa F - Finales				CJESMa H	CA F
14 H 10	60 m Haies CJESMa H - Finales					
14 H 30	60 m CJESMa F - Finales	CJESMa H	CAF			
14 H 45	60 m CJESMa H - Finales					
15 H 05	800 m CJESMa F		JESMa H **			
15 H 20	800 m CJESMa H		(JURY TS)			JESMa F
15 H 40	1500 m JESMa F					
15 H 55	1500 m JESMa H					
16 H 10	200 m CJESMa F					
16 H 50	200 m CJESMa H					
17 H 50	400 m CJESMa F					
18 H 10	400 m CJESMa H					

# CHAMPIONNATS 57/67 (J/E/S)

## Dimanche 15 janvier 2023

### Engagements

Les demandes d'engagement devront être faites sur le site internet du Comité de Moselle – rubrique engagés. La compétition sera mise en ligne fin décembre et close le mardi 10 janvier 2023 à 23 heures 59. **Aucune inscription sur place.**

En fonction du nombre d'inscrits, une priorité sera donnée aux athlètes des départements 57 et 67.

→ **Droits d'inscription pour les athlètes hors 57 et 67 : 10€** (à régler sur place lors de la première confirmation d'inscription.)

→ **Une pénalité de 2 euros sera appliquée au club par athlète inscrit et non présent**

### Minima : obligatoire

athlètes <b>Mosellans</b>	athlètes <b>hors Moselle</b>
Cadets mosellans : R4 Juniors et + : <b>sans minima</b>	Cadets et Juniors : R3 Espoirs et + : R2

*Les masters (une seule catégorie) participent dans les mêmes épreuves et les mêmes conditions que les séniors.*

### Confirmation de participation

→ Tous les athlètes doivent confirmer, obligatoirement, leur participation à la chambre d'appel au moins 45 mn avant le début des épreuves. Les athlètes non confirmés ne pourront participer à l'épreuve concernée.

→ Les athlètes ayant confirmé leur participation et qui ne se présentent pas à l'épreuve ou ceux qui, après qualification, ne se présentent pas à la finale seront exclus de participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition.

### Déroulement des épreuves

→ 60 m : composition des séries hétérogènes, couloirs aléatoires. Finales A – B et C de niveaux hommes et femmes dont au moins 6 mosellans

→ 60 m haies : composition des séries hétérogènes, couloirs aléatoires par hauteur de haies. une finale par hauteur de haies

→ 200 m – 400 m 800 m et 1500 m : finale de niveau

→ 200 m et 400 m : utilisation des 6 couloirs

→ poids – longueur – triple-saut : 3 essais pour tous + 3 essais supplémentaires pour les 8 premiers toutes catégories confondues

→ Hauteur et perches :

Montées de barre :					
Hauteur	F	1m30 puis de 5 en 5	1m50 puis de 3 en 3	1m63 puis de 2 en 2	
	M	1m50 puis de 5 en 5	1m85 puis 1m88	1m88 puis 2en 2	
Perche	F	1m90 puis de 20 en 20	2m70 puis de 15 en 15	3m00 puis de 10 en 10	3m60 puis de 5 en 5
	M	3m00 puis de 20 en 20	3m60 puis de 15 en 15	4m05 puis de 10 en 10	4m65 puis de 5 en 5

Note : Pointes de **6 mm maxi**

→ Chronométrage électrique.

→ Les horaires pourront être modifiés en fonction du nombre d'athlètes présents.

### **Titres décernés**

Le titre de champion de Moselle sera décerné au meilleur mosellan de chaque catégorie pour chaque épreuve inscrite au programme.

### **Jury**

Présence obligatoire d'un officiel par tranche entamée de 5 athlètes pour la Moselle et pour les autres départements.

L'inscription des officiels est à faire, avant le 12 janvier 2023 à 20h, sur le site internet du Comité de Moselle – rubrique engagé(e)s

### **CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE A RESPECTER IMPERATIVEMENT**

- Les athlètes sont priés de ne chausser les pointes (**Pointes supérieures à 6mm interdites**) que dans l'enceinte réservée à la compétition (interdiction formelle dans l'entrée, les couloirs, les sanitaires, les vestiaires et les tribunes)
- Les officiels et entraîneurs doivent être chaussés de chaussures de sport propres (chaussures de ville interdites)
- L'accès à l'enceinte réservée à la compétition n'est autorisé qu'aux personnes concernées (athlètes, officiels, entraîneurs).